



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE:

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUELEMENT INTÉGRAL
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'état dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
STEINSELTZ	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Carole STEINBRUNN Madame Doris BURGER	Madame Esther RUPP Madame Anne-Laure BOLLY	Monsieur Matthieu RUPP Monsieur Jean-Luc SCHAFFNER
STRUTH	Saverne	Saverne	Monsieur Raymond WIESER	Monsieur Jacky GULDEN	Monsieur Claudy REUTENAUER Monsieur Jean-Luc LOTT
STUNDWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Sabine IFFRIG Monsieur Christophe FISCHER	Monsieur Christian WALTER Monsieur Patrick BALL	Madame Océane HURST Madame Laura MERGNER
SUNDHOUSE	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Christophe HAUERT	Madame Ginette SATTLER	Madame Christiane ANSTETT
THAL-DRULINGEN	Saverne	Saverne	Monsieur Raphaël HECKMANN	Monsieur André GERBER	Monsieur Cédric BACH
THAL-MARMOUTIER	Saverne	Saverne	Monsieur Jean-Marie ZUBER Madame Isabelle OBERLE	Madame Marie-Cécile KIEFFER	Monsieur Rémy EHRHART Monsieur Jean-Paul KOCHER
THANVILLÉ	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Brigitte GAESSLER Monsieur Johan LENARDUZZI	Madame Corine MUNSCH Madame Anne-Christine GERLING	Madame Corinne BUHL Madame Marie LAVIGNE
TIEFFENBACH	Saverne	Saverne	Madame Murielle BAUER	Monsieur Jacky REUTENAUER	Madame Viviane LETSCHER
TRAENHEIM	Molsheim	Saverne	Monsieur Frédéric BASTIAN Monsieur Joël REISZ	Madame Evelynne LOEW Monsieur Jacques REISZ	Monsieur Alfred LOEW Monsieur Jacques DESJARDINS
TRIEMBACH-AU-VAL	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Jean-Claude WENDLING	Monsieur Francis DOLLE	Monsieur Fernand SCHULTZ
TRIMBACH	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Stéphane KOPP	Monsieur Jean Louis BOGNER	Madame Marthe HAENNEL
TRUCHTERSHEIM	Saverne	Strasbourg	Monsieur Jean-Paul ZIMMERMANN Madame Béatrice DEBES	Madame Nicole HOENEN Monsieur Alain MAYER	Monsieur Claude HOENEN Madame Marie DEBENATH
UHLWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Célia DAULL	Monsieur Daniel WENDLING	Monsieur Jean-Marie GASSER
UHRWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Christian URBAN Madame Mireille MEYER	Monsieur Dominique ROTH Monsieur Michel PFEIFFER	Monsieur Henri FICHTER Monsieur Alfred SLOVENCIK
URBEIS	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Christine BALLAND	Monsieur Alexandre VINCENT Madame Marie-Laurence HOUTMANN	Monsieur Vincent HEBERLE Madame Christine HARTWEG
URMATT	Molsheim	Saverne	Madame Naclma ALTERMATT	Madame Christine BECKER KLAMBER Monsieur Régis MORIN	Monsieur Vincent METZGER Monsieur Bernard CENDREZ